



New Request for Services

Project Title	Etude de positionnement stratégique de l'infrastructure qualité tunisienne, son développement et son intégration dans l'espace Euro-Méditerranéen
Internal number	090812
Country	Tunisie
Approx. Dates	07-01-13
Eligible Nationalities	All
Deadline for submissions of CV for internal consortium voting	20-11-12
Profile: Spécialiste en qualité et infrastructure	
Requirements	<p>Formation : Minimum exigé</p> <ul style="list-style-type: none">- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et l'infrastructure qualité. <p>Connaissances linguistiques :</p> <p>Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite)</p> <p>Expérience générale:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience professionnelle à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité. Une expérience dans plusieurs domaines de l'infrastructure qualité (normalisation, évaluation de la conformité, accréditation, métrologie, surveillance du marché) serait considérée comme un atout.Sinon, minimum 15 ans d'expérience professionnelle à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité. Une expérience dans plusieurs domaines de l'infrastructure qualité (normalisation, évaluation de la conformité, accréditation, métrologie, surveillance du marché) serait considérée comme un atout. <p>Expérience spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none">- Une expérience confirmée dans les études stratégiques au niveau international est requise (au moins 3 études réalisées. Citer les références) ;- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Europe est requise (citer des références);- Un minimum de 3 ans d'expérience en Tunisie ou dans des pays ayant une situation économique similaire (pays méditerranéen) dans le domaine de l'infrastructure qualité est requis, (Citer des références).- Une expérience confirmée dans la mise en application des directives européennes fondées sur la nouvelle approche serait considérée comme un atout (Citer des références)
Category of expert	Senior
Duration	45 jours

Profile: Spécialiste en Normalisation et Certification

Requirements	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent. - sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité, la normalisation et la certification. <p>Connaissances linguistiques :</p> <p>Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite)</p> <p>Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)</p> <p>Expérience générale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité et maîtrisant la réglementation européenne en matière de normalisation et de certification, et de conformité aux exigences des marchés. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de normalisation et certification serait considérée comme un atout. Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de normalisation et de certification, et de conformité aux exigences des marchés. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de normalisation et certification serait considérée comme un atout. <p>Expérience spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de Normalisation (citer les références) ; - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de Certification (citer les références) ; - Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ; - Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références); - Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);
Category of expert	Senior
Duration	15 jours

Profile: Spécialiste en Accréditation des analyses et des essais

Requirements	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent. - sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et l'accréditation des analyses et des essais. <p>Connaissances linguistiques :</p> <p>Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).</p> <p>Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)</p> <p>Expérience générale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité et maîtrisant la réglementation européenne en matière d'accréditation des analyses et des essais. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière d'accréditation des analyses et des essais serait considérée comme un atout. Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière d'accréditation des analyses et des essais. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière d'accréditation des analyses et des
---------------------	---

	<p>essais serait considérée comme un atout.</p> <p>Expérience spécifique:</p> <p>Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'accréditation des analyses et des essais (citer les références) ;</p> <p>Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes d'accréditation des analyses et des essais ;</p> <p>Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ;</p> <p>Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références);</p> <p>Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);</p>
Category of expert	Senior
Duration	24 jours

	Profile: Spécialiste en Métrologie
Requirements	<p>.Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent. - sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et la métrologie. <p>Connaissances linguistiques :</p> <p>Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).</p> <p>Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)</p> <p>Expérience générale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de métrologie. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de métrologie serait considérée comme un atout. - Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de métrologie. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de métrologie serait considérée comme un atout. <p>Expérience spécifique:(exigences minimales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de métrologie (citer les références) ; - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes de métrologie ; - Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ; - Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références); - Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);
Category of expert	Senior
Duration	15 jours

Profile: Surveillance du marché

Requirements	<p>Formation : Minimum exigé</p> <ul style="list-style-type: none"> - diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent. - sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et la surveillance du marché. <p>Connaissances linguistiques :</p> <p>Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).</p> <p>Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)</p> <p>Expérience générale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de surveillance du marché. Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de surveillance du marché. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de surveillance du marché serait considérée comme un atout. <p>Expérience spécifique:(exigences minimales)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de surveillance du marché (citer les références) ; - Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes de surveillance du marché ; -Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ; -Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références); - Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);
Category of expert	Senior
Duration	15 jours

Ministère de l'Industrie



برنامج دعم القدرة التنافسية للمؤسسات وتسهيل النفاذ للأسواق
Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises
et à la facilitation de l'Accès au Marché

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES	PCAM	Page
<i>Etude de positionnement stratégique de l'infrastructure qualité tunisienne, son développement et son intégration dans l'espace Euro-Méditerranéen</i>	Devis Programme Opérationnel N°1	5 sur 23
CONTRAT CADRE BENEFICIAIRE 2009 LOT N°10 : Commerce, normes et secteur privé EuropeAid/127054/C/SER/multi	Période : Octobre 2011- Décembre 2012	

LOT N° 10
DEMANDE N° 2012 / 306508, ver. 1

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES

Assistance technique au profit du Bénéficiaire
(République Tunisienne – Ministère de l'Industrie et du Commerce)

Etude de positionnement stratégique de l'infrastructure qualité tunisienne, son développement et son intégration dans l'espace Euro-Méditerranéen

Financement :

Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et la facilitation de l'Accès au Marché (PCAM)

Convention de financement N° : ENPI/2008/020-216

Novembre 2012

Table des matières

	PAGE
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	8
1.1 Pays bénéficiaire	8
1.2 Autorité contractante	8
1.3 Cadre Général.....	8
1.4 Contexte spécifique.....	8
1.4.1 L'infrastructure qualité tunisienne.....	8
1.4.2 Le Programme d'Appui à la Compétitivité des Entreprises et à la Facilitation de l'Accès au Marché (PCAM)	9
1.4.3 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds.....	10
2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	11
2.1 Objectif général.....	11
2.2 Objectifs spécifiques de l'étude	11
2.3 Activités spécifiques (Services demandés)	12
2.4 Résultats à atteindre	14
3. PROFILS DES EXPERTS REQUIS	15
3.1 Nombre d'experts par catégorie et nombre d'hommes-jours.....	15
3.2 Profils des experts	15
4. LIEU ET DUREE	19
4.1 Durée et déroulement de l'étude	19
4.2 Lieux des prestations	21
5. RAPPORTS	21
6. INFORMATION ADMINISTRATIVE	22

ABRÉVIATION ET ACRONYMES

AA	Accord d'Association
ACAA	Agreement on conformity Assessment and Acceptance of products - Accord sur l'évaluation de conformité et l'acceptation des produits
ANM	Agence Nationale de Métrologie
ARM	Accord de Reconnaissance Mutuel
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
CE	Commission Européenne
CEI	Commission Electrotechnique Internationale
CNA (TUNAC)	Conseil National d'Accréditation
CTS	Centres Techniques Sectoriels
DQPC	Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EA	European Co-operation for Accreditation - Coopération Européenne de l'Accréditation
FODEC	Fonds de Développement de la Compétitivité
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IAF	International Accreditation Forum
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation - l'Organisation Internationale des Accréditeurs de Laboratoires
IME	Industries Mécaniques et Electriques
INC	Institut National de Consommation
INNORPI	Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
ISO	International Standard Organisation - Organisation Internationale de Normalisation
ITH	Industries Textiles et Habillement
LCAE	Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais
MCT	Ministère du Commerce et du Tourisme
MIT	Ministère de l'Industrie et du Commerce
OIML	Organisation Internationale de Métrologie Légale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
PAV	Plan d'Actions Voisinage
PCAM	Programme d'appui à la Compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'Accès au Marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMN	Programme de Mise à Niveau
PNC	Programme National de Coaching
PNQ	Programme National de la Qualité
RCC	Registre Central du Commerce
RNP	Responsable National du Programme
RoHS	Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment - restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
SMQ	Système de Management de la Qualité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UAPCAM	Unité d'Appui au PCAM
UE	Union Européenne
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Pays bénéficiaire

La République Tunisienne.

1.2 Autorité contractante

La Commission européenne représentée par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie qui agit pour le compte du Ministère de l'Industrie.

1.3 Cadre Général

Depuis le 1^{er} Janvier 2008 la zone de libre-échange avec l'Union européenne est devenue effective. L'instauration de cette zone met fin à une période de 12 ans au cours de laquelle les entreprises tunisiennes ont entamé une démarche de mise à niveau en vue de se mettre au même niveau que leurs homologues européennes

Aujourd'hui, environ 80% des échanges extérieurs de la Tunisie se font avec le marché européen caractérisé aussi bien par la présence d'un consommateur exigeant, désireux de produits de plus en plus différenciés, que par des exigences en matière de normes relatives aux aspects de santé, de sécurité et environnementaux des produits. De plus, la concurrence internationale et le libre échange engendrent une forte pression sur les entreprises désireuses d'accroître leur part de marché.

Pour que l'économie tunisienne puisse profiter au mieux des nouvelles opportunités offertes par la ZLE - et faire face aux défis mentionnés ci-dessus - le système productif doit continuer son adaptation. En particulier, la Tunisie souhaite lever les contraintes à l'accès au marché européen en renforçant la convergence réglementaire avec l'UE, en transposant les normes pertinentes de ses principaux marchés d'exportation et en adaptant l'infrastructure qualité aux exigences découlant de ce nouveau dispositif. Dans un même temps, ceci nécessitera la mise à niveau des entreprises tunisiennes pour se doter de moyens organisationnels et techniques leurs permettant de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation et les nouvelles normes.

Dans le moyen terme, il est également prévu de conclure des accords de reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité (communément désignés par l'acronyme ACAA - Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products) dans les secteurs prioritaires, notamment électrique, mécanique et produits de construction.

1.4 Contexte spécifique

1.4.1 L'infrastructure qualité tunisienne

La Tunisie s'est dotée, depuis le début des années 80, d'un cadre législatif et réglementaire assez étoffé concernant la normalisation, la certification, l'accréditation, la métrologie et la protection des consommateurs. Ce qui a constitué un bon départ pour la mise en place de la zone de libre échange avec l'Union européenne (Accord d'Association signé en 1995) à partir de 2008.

L'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle «INNORPI» est un établissement public qui a pour mission d'entreprendre toutes les actions concernant la normalisation, la qualité des produits et services et la protection de la propriété industrielle. Créé en 1982 et régi par la loi n° 2009-38 du 30 juin 2009, il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et du Commerce et est géré par un Conseil d'Entreprise représentant les différents ministères concernés.

L'institut constitue le point d'information national sur les normes.

Dans le domaine de la certification, l'INNORPI certifie la conformité aux normes des produits, des services et des systèmes de management et gère les marques nationales de conformité aux normes.

L'INNORPI délivre les brevets d'invention, enregistre les marques de fabrique, de commerce et de services et les dessins et modèles industriels. Il reçoit et enregistre tous les actes affectant les droits de propriété industrielle et tient le registre central du commerce.

L'INNORPI représente la Tunisie auprès de l'Organisation internationale de normalisation, ISO, la Commission Electrotechnique Internationale, CEI et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, OMPI.

Le Conseil National d'Accréditation (CNA - TUNAC en anglais) est créé depuis 1994 ; Il a pour principale mission d'évaluer et d'accréditer les organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, organismes d'inspection et de certification) conformément aux normes nationales et internationales correspondantes. Il a pour mission d'attester de la compétence et de l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité. Cette mission est menée conformément à la réglementation nationale et aux normes internationales, ce qui prépare ces organismes tunisiens à la désignation/notification à l'UE, pour le compte du Ministère de l'Industrie et du Commerce et les autres ministères engagés dans l'harmonisation de la réglementation tunisienne avec celle de l'Union européenne.

Depuis 2008, **l'Agence Nationale de Métrologie (ANM)** a été créée. Elle assure un contrôle continu des opérateurs commerciaux afin de préserver le pouvoir d'achat du consommateur et de le protéger contre d'éventuels abus. L'ANM assure, en outre, la coordination des activités des différents services du ministère chargé du commerce en rapport avec la métrologie, notamment concernant les étalons métrologiques employés dans les laboratoires publics. L'ANM assure, aussi, la représentation de la Tunisie auprès des instances internationales et régionales impliquées dans le secteur de la métrologie notamment l'OIML (Organisation internationale de métrologie légale) et le BIPM (Bureau international des poids et mesures).

1.4.2 Le Programme d'Appui à la Compétitivité des Entreprises et à la Facilitation de l'Accès au Marché (PCAM)

Le présent marché est financé par le **Programme d'Appui à la Compétitivité des Entreprises et à la Facilitation de l'Accès au Marché (PCAM)**. Lancé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, financé par un don de l'Union Européenne de **23 M€**, le PCAM s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes et de la facilitation de l'accès au marché des pays membres de l'Union européenne.

Le PCAM est organisé en deux composantes : une composante dédiée à l'appui aux entreprises, qui se chargera de la mise en place de système de management de la Qualité et des actions de coaching technique et non technique, une deuxième composante d'appui à l'infrastructure qualité, qui interviendra pour optimiser l'infrastructure qualité existante au niveau national.

Le Responsable National du Programme (RNP) est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du PCAM. Il assure la coordination opérationnelle des activités avec les autres intervenants des deux composantes. Il est régisseur pour les deux composantes du programme. Il est assisté dans sa tâche de gestion par une Unité d'Appui au Programme (UAP).

1.4.3 Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

En cohérence avec la politique d'ouverture économique de la Tunisie, et notamment les défis qui résultent de la mise en place de la ZLE avec l'UE, le gouvernement tunisien a mis en place dès 1995 le **Programme national de Mise à Niveau (PMN)**. Ce dispositif vise l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel, par un appui matériel et immatériel englobant l'ensemble des composantes de modernisation de l'entreprise et de son environnement. Ce programme a été soutenu par le Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle (FODEC), ayant pour mission de contribuer au financement des actions relatives à l'amélioration de la qualité des produits industriels et d'entreprendre toute action visant à développer la compétitivité industrielle.

Le Programme de Modernisation Industrielle (PMI), d'un budget de 50 millions d'euros, financé par l'Union européenne, a assuré, de 2003 à 2009, à travers ses différentes composantes, un appui direct aux laboratoires, aux institutions et aux entreprises industrielles et de services liés à l'industrie, dans l'objectif d'améliorer leurs compétences, leurs compétitivités et d'accroître les exportations tunisiennes.

Le programme de mise à niveau industrielle a été consolidé, depuis 2005, par la mise en place d'un Programme National de Promotion de la Qualité (**PNQ**) et d'un Programme National de Coaching (**PNC**). Le PNQ vise à assister les entreprises tunisiennes dans la mise en place de systèmes de management de la qualité et l'obtention d'une certification selon les normes et référentiels internationaux dans divers domaines. Le PNC vise à fournir de l'assistance technique et de l'accompagnement en vue d'améliorer les performances des entreprises tunisiennes à travers la maîtrise d'outils de gestion industrielle, de conception, de veille technologique ainsi que de gestion commerciale. Ces deux programmes ont été inscrits dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI).

Dans le cadre du **Programme d'Appui à l'Accord d'Association** avec l'Union européenne (**P3A**), le **projet de jumelage** dit "ACAA" avec le Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, a constitué une action importante auprès de certains ministères, particulièrement le Ministère de l'Industrie et du Commerce. L'objectif général du jumelage était de contribuer à la facilitation du commerce et à la diversification des échanges entre la Tunisie et l'Union européenne (UE) à travers un appui à l'administration tunisienne pour la préparation à la conclusion d'un accord dans le domaine de l'évaluation de la conformité des produits industriels (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products - ACAA). Plusieurs experts ont fait le diagnostic des différentes composantes de l'infrastructure qualité en Tunisie et ont émis plusieurs recommandations (voir tableau de bord de la préparation d'ACAA à la DGIIT). Ce projet s'est achevé à la fin du 1^{er} semestre 2009 et n'a réalisé qu'une partie de ses objectifs faute essentiellement d'équipements et de matériels manquants nécessaires pour les mesures, les analyses et les essais exigés.

D'autres projets de jumelage sont actuellement en cours, notamment les projets de jumelage avec l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (**INNORPI**), l'Agence Nationale de la métrologie (**ANM**) et la Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur (**DQPC**) sous le Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Pour l'INNORPI, il s'agit d'appuyer l'administration tunisienne pour le développement des mécanismes du marché et de la concurrence au travers de la normalisation, de la certification et du registre du commerce. **Pour l'ANM**, il s'agit de la promotion et du renforcement de l'infrastructure de métrologie permettant de répondre aux besoins nationaux et régionaux (Euro-méditerranéen, Intermaghrébin et Panafricain) en la matière et de disposer d'un système de métrologie reconnu à l'échelle internationale. **Pour la DQPC**, le projet vise le renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité et de la protection du consommateur. Le projet devra contribuer à la consolidation du dispositif

institutionnel actuel de surveillance du marché, de contrôle de la qualité des produits et de protection des consommateurs en vue de lui permettre d'assurer pleinement son rôle dans un marché ouvert.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1 Objectif général

L'objectif général du présent marché est l'analyse du positionnement stratégique de l'infrastructure qualité tunisienne et son degré d'intégration dans l'espace Euro Méditerranéen, et la définition de la stratégie de développement de cette infrastructure à l'horizon 2016, avec un plan d'actions pour sa mise en œuvre.

2.2 Objectifs spécifiques de l'étude

Les objectifs spécifiques de l'étude sont:

Objectif 1 :

Analyser la situation actuelle des différentes composantes de l'infrastructure qualité tunisienne (normalisation, accréditation, métrologie, certification de produits, certification de systèmes, analyses et essais, surveillance du marché, etc.), mettre en exergue les forces et faiblesses de chaque composante, et ce par rapport aux besoins des différents secteurs industriels et aux exigences internationales, notamment européennes, et présenter un examen critique spécifique du mode de gouvernance de cette infrastructure qualité (organigramme, forces et faiblesses, etc.).

Objectif 2 :

Analyser les droits et les devoirs qui découlent de la formule ACAA proposée par l'Union européenne par rapport à d'autres formes de facilitation des échanges et réaliser une analyse prospective sur les changements nécessaires ou souhaitables.

Objectif 3 :

Evaluer le chemin parcouru par la Tunisie en matière de préparation d'ACAAs dans les secteurs initialement retenus et analyser ce qui reste à faire en vue de pouvoir conclure ces accords.

Objectif 4 :

Etudier l'opportunité d'élargir les accords ACAAs à d'autres secteurs prioritaires et préconiser des mesures de préparation dans ce domaine.

Objectif 5 :

Donner un aperçu sur les expériences de certains pays (ayant un niveau de développement économique proche de celui de la Tunisie) en matière de renforcement d'infrastructure qualité pour faciliter l'accès aux marchés européens et l'intégration dans l'économie mondiale.

Objectif 6 :

Proposer à la lumière des analyses réalisées, une stratégie portant sur le développement des différentes composantes de l'infrastructure qualité à moyen terme (2016), et identifier un plan d'action couvrant les

aspects matériels, immatériels, les responsabilités, le timing et le budget, tout en suggérant une approche de négociation avec l'UE pour la conclusion des accords ACAAs.

2.3 Activités spécifiques (Services demandés)

2.3.1 Diagnostic des composantes de l'infrastructure qualité tunisienne, mise en exergue des forces et faiblesses de chaque composante par rapport aux besoins des différents secteurs industriels et par rapport aux exigences internationales, notamment européennes, et analyse des modes de gouvernance de cette infrastructure.

A partir des documents et des informations disponibles, notamment des projets de jumelage réalisés et en cours, et de la mission TAIEX de 2011 auprès de la DGIIT, de l'enquête auprès des institutions publiques et privées composant le paysage de l'infrastructure qualité tunisienne (INNORPI, TUNAC, ANM, LCAE, CTS, Laboratoires privés, etc.), et des entreprises (industrielles et de services liés à l'industrie), les experts recueilleront les données qui vont permettre de faire le point sur les différentes composantes de l'infrastructure qualité tunisienne, d'analyser leur évolution, et de présenter leurs situations en 2013.

Les experts doivent faire une analyse d'évaluation de l'existant par rapport aux exigences internationales, notamment des directives européennes. Les résultats du diagnostic mettront en exergue les forces et les faiblesses de chaque composante de l'infrastructure qualité, par rapport aux besoins des secteurs industriels et par rapport aux exigences internationales, notamment européennes. Ils doivent également présenter l'examen critique du mode de gouvernance de l'infrastructure qualité tunisienne (organigramme, forces et faiblesses, etc.).

Pour cela, les experts doivent concevoir un questionnaire d'enquête adéquat à chaque institution publique et privée composant le paysage de l'infrastructure qualité tunisienne et le discuter avec le bénéficiaire : à titre d'indication, les points communs suivants doivent être traités : le personnel de chaque organisme (nombre, qualifications, compétences, etc.), l'organisation, les moyens de contrôle et de développement de la qualité, l'implantation géographique, le volume d'affaires traités, les investissements réalisés, les échanges avec leurs homologues en Europe et ailleurs, etc.

Une enquête auprès des entreprises (évaluation de la demande) sera réalisée par les experts et portera sur le secteur IME (10 entreprises), sur le secteur IMCCV-Produits de Construction (5 entreprises), sur le secteur IAA (10 entreprises), et sur d'autres secteurs potentiels aux ACAAs à déterminer (10 entreprises) moyennant un questionnaire adéquat conçu par les experts de l'étude. Cette enquête permettra d'identifier les besoins réels des entreprises dans ces secteurs en termes d'analyses, d'essais, de support institutionnel, etc., et d'orienter et de justifier les propositions de développement de l'infrastructure qualité tunisienne.

2.3.2 L'analyse des droits et des devoirs qui découlent de la formule ACAA proposée par l'Union européenne par rapport à d'autres formes de facilitation des échanges et l'examen prospectif des changements nécessaires ou souhaitables.

L'analyse des droits et des devoirs qui découlent de la formule ACAA proposée par l'Union européenne par rapport à d'autres formes de facilitation des échanges permet d'appréhender les avantages et les contraintes éventuelles de ce modèle. Les experts doivent proposer une analyse prospective sur les changements

nécessaires ou souhaitables.

2.3.3 L'évaluation du chemin parcouru par la Tunisie en matière de préparation d'ACAAs dans les secteurs initialement retenus et l'analyse de ce qui reste à faire en vue de pouvoir conclure ces accords.

L'analyse des Directives de l'Union européenne nouvelle approche (par catégories des produits), y compris celles déjà en cours de transposition (directives basse tension, compatibilité électromagnétique, RoHS, etc.), permettra d'évaluer le chemin parcouru par la Tunisie en matière de préparation d'ACAA et de détecter ce qui devra être réalisé pour conclure ces accords.

Ce travail utilisera en particulier les résultats de la mission TAIEX de 2011. Il conduit à l'expression des besoins de développement des composantes de l'infrastructure qualité tunisienne dans l'avenir.

2.3.4 L'étude de l'opportunité d'élargir les accords ACAAs à d'autres secteurs prioritaires et présentation des mesures de préparation dans ce domaine.

Les experts doivent présenter les arguments nécessaires quant à l'opportunité d'élargir les accords ACAAs à d'autres secteurs prioritaires (secteur IAA, secteur Emballage, secteur Chimie, etc.) et préparer des mesures de préparation dans ce domaine.

2.3.5 Un aperçu sur les expériences de certains pays (ayant un niveau de développement économique proche de celui de la Tunisie) en matière de renforcement d'infrastructure qualité pour faciliter l'accès aux marchés européens et l'intégration dans l'économie mondiale.

Cette partie de l'étude, qui sera réalisée essentiellement par l'expert senior chef d'équipe, consiste à évaluer et comparer le niveau de développement de l'infrastructure qualité en Tunisie par rapport à celui de certains pays de référence qui seront choisis selon des critères établis en commun accord par les experts de l'étude, le bénéficiaire et l'UAPCAM. La comparaison portera essentiellement sur l'effort de renforcement de l'infrastructure qualité pour faciliter l'accès aux marchés européens et l'intégration dans l'économie mondiale.

Pour chaque pays retenu, l'expert est appelé à cerner la situation de son infrastructure qualité et son évolution (institutions d'appui, investissements, emplois et qualification, échanges extérieurs par nature, etc.). L'analyse des principaux indicateurs de comparaison permet d'orienter la stratégie du développement à proposer (y compris les opportunités d'amélioration des différentes composantes de l'infrastructure qualité tunisienne, et les nouveaux instruments ou composantes à introduire). Le Benchmarking sera réalisé selon le tableau indicatif ci-après :

	Facteurs de comparaison	Tunisie	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4
1	Population					
2	PIB					
3	Exportation Industries manufacturières					
4	ACAAs (secteurs, avancement, etc.)					
5	Nombre d'organismes certificateurs accrédités					
6	Nombre d'entreprises certifiées (certification système et/ou produit)					
7	Niveau du coût de la certification					
8	Nombre de Produits marqués CE					
9	Nombre de laboratoires accrédités					
10	Nombre d'organismes d'inspection accrédités					
11	Nombre d'essais accrédités pour chacune des directives (aux laboratoires indépendants)					
12	Nombre de normes harmonisées pour lesquelles les					

	Facteurs de comparaison	Tunisie	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4
	laboratoires indépendants peuvent réaliser les essais					
13	Surveillance du marché					
14	Investissements dans l'infrastructure qualité					
15	Emplois / Qualification dans l'infrastructure qualité (Auditeurs Techniques ; Auditeurs TP ; Evaluateurs ; Formateurs ; Experts ; etc.)					
16					

Ces indicateurs ne sont pas limitatifs, les experts devront les préciser, les compléter, et en prendre les plus pertinents pour la comparaison, en concertation avec le bénéficiaire. Ces précisions seront arrêtées avec les experts et le bénéficiaire avant le lancement de l'action sur terrain.

Pour mieux comprendre et affiner les résultats, les experts établiront ce tableau de comparaison **par secteur (pertinent à l'étude)**.

2.3.6 A la lumière des analyses réalisées, proposition d'une stratégie portant sur le développement des différentes composantes de l'infrastructure qualité à l'horizon 2016, et d'un plan d'action couvrant les aspects matériels, immatériels, les responsabilités, le timing, et le budget, tout en suggérant une approche de négociation avec l'UE pour la conclusion des accords ACAAs.

Cette partie de l'étude découle des travaux précédents et doit proposer la stratégie de développement des différentes composantes de l'infrastructure qualité en Tunisie, sur la base d'objectifs à atteindre à l'horizon 2016.

Ce travail nécessite au moins la réalisation des actions suivantes :

- Identifier et confirmer les composantes de l'infrastructure qualité tunisienne à développer à partir de l'enquête initiale (Activité 2.3.1) et en se basant sur les tendances des marchés extérieurs et l'exigence européenne en matière de conformité aux normes/directives et aux règles techniques.
- Dégager les types d'investissement (matériels et immatériels notamment les plans de formation pour les nouveaux secteurs candidats aux ACAAs) nécessaires pour l'infrastructure qualité tunisienne correspondant à la vocation de la Tunisie (intégration, spécialisation, coopération, exportation, plans de formations spécifiques, etc.) en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique international.

Le plan d'actions pour la réalisation de la stratégie concerne les aspects matériels et immatériels, les responsabilités, le timing et le budget à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Ce plan doit détailler les activités à mettre en œuvre : (investissements, particulièrement en matériels de laboratoires et autres, plans de formations spécifiques, assistances et préparations, etc.), pour toutes les composantes de l'infrastructure qualité en Tunisie. Des recommandations concrètes touchant à la plateforme « infrastructure qualité tunisienne » et son évolution programmée à l'horizon 2016 doivent appuyer ce plan.

Les experts doivent suggérer au bénéficiaire une approche de négociation avec l'UE pour la conclusion des accords ACAAs.

2.4 Résultats à atteindre

Les résultats à atteindre sont :

R.1 : - Le diagnostic de la situation actuelle des différentes composantes de l'infrastructure qualité tunisienne est réalisé ;

- Les forces et faiblesses de chaque composante par rapport aux besoins des différents secteurs industriels et par rapport aux exigences internationales, notamment européennes sont analysées.
 - L'examen critique du mode de gouvernance de l'infrastructure qualité tunisienne (organigramme, forces et faiblesses, etc.) est présenté.
- R.2 :** - L'analyse des droits et des devoirs qui découlent de la formule ACAA proposée par l'Union Européenne par rapport à d'autres formes de facilitation des échanges et l'examen prospectif des changements nécessaires ou souhaitables, sont réalisés.
- R.3 :** - L'évaluation du chemin parcouru par la Tunisie en matière de préparation d'ACAA dans les secteurs initialement retenus et l'analyse de ce qui reste à faire en vue de pouvoir conclure ces accords sont effectuées.
- R.4 :** - L'étude de l'opportunité d'élargir les accords ACAAs à d'autres secteurs prioritaires est réalisée et des mesures de préparation dans ce domaine sont présentées.
- R.5 :** - Un aperçu sur les expériences de certains pays (ayant un niveau de développement économique proche de celui de la Tunisie) en matière de renforcement d'infrastructure qualité pour faciliter l'accès aux marchés européens et l'intégration dans l'économie mondiale est donné.
- R.6 :** - A la lumière des analyses réalisées, une stratégie portant sur le développement des différentes composantes de l'infrastructure qualité à moyen terme (2016) et un plan d'action couvrant les aspects matériels, immatériels, les responsabilités, le timing et le budget sont proposés, et une approche de négociation avec l'UE pour la conclusion des accords ACAAs est suggérée.

3. PROFILS DES EXPERTS REQUIS

3.1 Nombre d'experts par catégorie et nombre d'hommes-jours

Pour la réalisation de cette étude, **5 experts seniors** seront mobilisés pour un total de **114 hj**, répartis ainsi :

Un expert senior ayant une solide **expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, chef d'équipe** : **45 hj**,

Et, 4 experts seniors métiers, pour un total de **69 hj**, réparti comme suit :

- 1) spécialiste en Normalisation et Certification : 15hj,**
- 2) spécialiste en Accréditation des analyses et des essais : 24 hj**
- 3) spécialiste en Métrologie : 15 hj**
- 4) spécialiste en Surveillance du marché : 15 hj**

L'expert chef d'équipe aura le rôle de coordination et la responsabilité de la rédaction des rapports provisoire et final avec une synthèse, et des présentations PowerPoint pour les exposés qu'il aura à présenter devant le Comité de pilotage. Cet expert sera responsable de l'ensemble de l'étude.

3.2 Profils des experts

Les experts demandés pour l'étude devront répondre aux profils suivants :

3.2.1 Le Chef d'équipe

A) Catégorie : Expert senior

B) Formation : Minimum exigé

- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.
- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et l'infrastructure qualité.

C) Connaissances linguistiques :

Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite)

D) Expérience générale:

- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience professionnelle à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité. Une expérience dans plusieurs domaines de l'infrastructure qualité (normalisation, évaluation de la conformité, accréditation, métrologie, surveillance du marché) serait considérée comme un atout.
- Sinon, minimum 15 ans d'expérience professionnelle à l'échelle internationale dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité. Une expérience dans plusieurs domaines de l'infrastructure qualité (normalisation, évaluation de la conformité, accréditation, métrologie, surveillance du marché) serait considérée comme un atout.

E) Expérience spécifique:

- Une expérience confirmée dans les études stratégiques au niveau international est requise (au moins 3 études réalisées. Citer les références) ;
- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Europe est requise (citer des références);
- Un minimum de 3 ans d'expérience en Tunisie ou dans des pays ayant une situation économique similaire (pays méditerranéen) dans le domaine de l'infrastructure qualité est requis, (Citer des références).
- Une expérience confirmée dans la mise en application des directives européennes fondées sur la nouvelle approche serait considérée comme un atout (Citer des références);

3.2.2 Quatre Experts seniors métiers

1) Spécialiste en Normalisation et Certification

A) Catégorie : Expert senior

B) Formation :

- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.
- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité, la normalisation et la certification.

C) Connaissances linguistiques :

Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite)

Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)

D) Expérience générale:

- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité et maîtrisant la réglementation européenne en matière de normalisation et de certification, et de conformité aux exigences des marchés. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de normalisation et certification serait considérée comme un atout.
- Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de normalisation et de certification, et de conformité aux exigences des marchés. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de normalisation et certification serait considérée comme un atout.

E) Expérience spécifique:

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de Normalisation (citer les références) ;
- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de Certification (citer les références) ;
- Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ;
- Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références);
- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);

2) Spécialiste en **Accréditation des analyses et des essais**

A) Catégorie : Expert senior

B) Formation :

- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.
- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et l'accréditation des analyses et des essais.

C) Connaissances linguistiques :

Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).

Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)

D) Expérience générale:

- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité et maîtrisant la réglementation européenne en matière d'accréditation des analyses et des essais. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière d'accréditation des analyses et des essais serait considérée comme un atout.
- Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière d'accréditation des analyses et des essais. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière d'accréditation des analyses et des essais serait considérée comme un atout.

E) Expérience spécifique:

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'accréditation des analyses et des essais (citer les références) ;
- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes d'accréditation des analyses et des essais ;
- Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ;
- Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références);
- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);

3) Spécialiste en **Métrologie**

A) Catégorie : Expert senior

B) Formation :

- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.
- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et la métrologie.

C) Connaissances linguistiques :

Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).

Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)

D) Expérience générale:

- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de métrologie. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de métrologie serait considérée comme un atout.

- Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de métrologie. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de métrologie serait considérée comme un atout.

E) Expérience spécifique:(exigences minimales)

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de métrologie (citer les références) ;

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes de métrologie ;

- Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ;

- Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références);

- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);

4) Spécialiste : Surveillance du marché

A) Catégorie : Expert senior

B) Formation : Minimum exigé

- diplôme d'ingénieur ou diplôme équivalent.

- sinon : formation et expérience professionnelles d'au moins 15 ans dans la qualité, l'infrastructure qualité et la surveillance du marché.

C) Connaissances linguistiques :

Minimum exigé : maîtrise de la langue française (parlée et écrite).

Considéré comme un atout : maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite)

D) Expérience générale:

- Pour les diplômé(e)s : minimum 10 ans d'expérience dans la qualité et l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de surveillance du marché.

- Sinon, minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la qualité et de l'infrastructure qualité, et maîtrisant la réglementation européenne en matière de surveillance du marché. Une expérience dans le domaine de la réglementation tunisienne en matière de surveillance du marché serait considérée comme un atout.

E) Expérience spécifique:(exigences minimales)

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes de surveillance du marché (citer les références) ;

- Un minimum de 3 ans d'expérience au sein d'organismes d'infrastructure qualité autres que les organismes de surveillance du marché ;

- Ayant réalisé ou contribué à la réalisation d'au moins trois études de positionnement stratégiques (citer les références) ;

- Une bonne connaissance des directives européennes fondées sur la nouvelle approche est requise (citer des références);

- Une bonne connaissance de l'infrastructure qualité en Tunisie serait considérée comme un atout (citer des références);

4. LIEU ET DUREE

4.1 Durée et déroulement de l'étude

L'étude sera réalisée par les 5 experts sus-définis, sur une période calendaire de 8 mois. Elle sera réalisée en six (6) phases décrites ci-dessous. La date indicative de démarrage est le 7 janvier 2013.

La répartition des prestations est résumée dans le tableau qui suit :

Phases	Interventions, en Hj, des experts seniors métiers*				Interventions, en Hj, de l'expert senior, chef d'équipe*	
	Expert normalisation	Expert accréditation	Expert métrologie	Expert surveillance du marché	en Tunisie	sur son lieu de résidence
	en Tunisie	en Tunisie	en Tunisie	en Tunisie		
1 ^{ère} phase	8	15	8	8	18	
2 ^{ème} phase	1	1	1	1		12
3 ^{ème} phase	2	4	2	2	6	
4 ^{ème} phase	1	1	1	1		5
5 ^{ème} phase	2	2	2	2	2	
6 ^{ème} phase	1	1	1	1	2	
TOTAL	15	24	15	15	28	17
GRAND TOTAL	114					

*Hors jours de voyages

Les interventions des experts sont détaillées ci-après :

4.1.1 Interventions de l'expert chef d'équipe :

L'expert intervient pour 45 hommes-jours répartis en 6 phases comme suit :

1^{ère} phase « travail sur terrain » : 18 jours

- Compréhension commune (experts, bénéficiaire, UAPCAM) et précision des Termes de Référence : infrastructure qualité, pays de référence, directives européennes, etc. ;
- Présentation de la méthodologie de travail ;
- Préparation des questionnaires d'enquêtes ;
- Réalisation de l'enquête auprès des entreprises et des institutions publiques et privées composant l'infrastructure qualité en Tunisie ;
- Analyse des informations disponibles concernant l'infrastructure qualité en Tunisie ;
- Collecte et vérification des rapports partiels préparés par les autres experts ;
- Analyse prospective sur les changements éventuels de la formule ACAA.

2^{ème} phase « travail au domicile de l'expert » : 12 jours

Analyse des informations recueillies au cours de la 1^{ère} phase, recherche des informations demandées dans le cadre de l'étude, notamment les directives européennes et les droits et les devoirs relatifs aux ACAA, et rédaction du rapport provisoire de l'étude concernant la situation actuelle de l'infrastructure qualité en Tunisie, son intégration euro méditerranéenne et l'analyse prospective sur les changements éventuels de la formule ACAA .

3^{ème} phase « travail sur terrain » : 06 jours

Présentation du **rapport provisoire, sous forme de texte et sous forme de diapositives PowerPoint**, lors de la première réunion du **comité de pilotage de l'étude**¹. Certaines modifications demandées peuvent être réalisées et validées immédiatement au cours de cette phase et d'autres devront être apportées dans un délai maximum de 20 jours.

4ème phase « travail au domicile de l'expert » : 05 jours

- Recherche des informations complémentaires nécessaire et demandées pour compléter l'étude, en particulier le benchmark (avec 4 pays au moins) ;
- Réception et traitement des derniers rapports de l'enquête des entreprises ;
- Préparation du **rapport final complet** portant sur la situation actuelle de l'infrastructure qualité en Tunisie et son positionnement stratégique (avec le benchmark), la stratégie de développement, le plan d'actions, etc.

5ème phase « travail sur terrain » : 2 jours

Présentation du **rapport final, sous forme de texte et sous forme de diapositives PowerPoint**, lors de la deuxième réunion du **comité de pilotage de l'étude**. Certaines modifications demandées peuvent être réalisées et validées immédiatement au cours de cette phase et d'autres devront être apportées dans un délai maximum de 10 jours. Mise en forme du rapport **définitif de l'étude** (y compris la synthèse de l'étude) et préparation de toutes les diapositives nécessaires pour le séminaire national.

Le rapport définitif doit être remis, sur papier, et en version électronique (Suite Office) sur CD. Le fichier des diapositives sera également remis.

6ème phase « travail sur terrain » : 2 jours

Animation d'un séminaire national de présentation des résultats de l'étude.

4.1.2 Interventions des 4 experts seniors métiers :

1ère phase « travail sur terrain » : 8 jours chacun (sauf l'expert **Accréditation, Analyses et Essais : 16 jours)**

- Compréhension commune (experts, bénéficiaire, UAPCAM) et précision des Termes de Référence : infrastructure qualité, pays de référence, directives européennes, etc. ;
- Elaboration de la méthodologie de travail ;
- Préparation des questionnaires d'enquêtes ;
- Réalisation de l'enquête auprès des entreprises et des institutions publiques et privées, composant l'infrastructure qualité, relevant de la **spécialisation de chacun** ;
- Chacun dans sa spécialité : recherche et analyse des informations disponibles sur l'infrastructure qualité en Tunisie et évalue l'existant par rapport aux exigences des directives européennes ;
- Contribution à l'analyse prospective sur les changements éventuels de la formule ACAA ;
- Rédaction des rapports partiels (chacun dans sa spécialité)

2ème phase « travail sur terrain » : 01 jour chacun

En collaboration avec l'expert chef d'équipe, chacun analyse les informations recueillies au cours de la 1^{ère} phase, recherche d'autres informations demandées dans le cadre de l'étude et contribue à la rédaction du rapport provisoire.

¹ **Comité de pilotage de l'étude** : il sera constitué, regroupant le Ministère de l'Industrie, le Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale, la Délégation de l'Union européenne, l'UTICA,....Il suivra la réalisation de l'étude et se réunira, au moins deux fois, pour examiner le rapport provisoire et le rapport final.

Un **Comité technique** de suivi, regroupant les principaux organismes qui constituent les différentes composantes de l'infrastructure qualité, se réunira plus fréquemment pour se prononcer sur les aspects techniques de l'étude.

3^{ème} phase « travail sur terrain » : 02 jours chacun (sauf l'expert **Accréditation Analyses et Essais : 4 jours)**

Travail avec l'expert chef d'équipe en Tunisie

- Vérification du **rapport provisoire** préparé ;
- Présentation du rapport provisoire au **Comité de Pilotage (1^{ère} réunion)** ;
- Correction du rapport et validation avec les cadres du bénéficiaire ;
- Préparation des informations nécessaires à l'avancement du reste de l'étude, notamment la partie tunisienne du tableau du benchmarking ;
- Travail de finalisation de certaines parties de l'étude.

4^{ème} phase « travail sur terrain » : 01 jour chacun

Contribution à la rédaction du rapport final avec l'expert chef d'équipe

5^{ème} phase « travail sur terrain » : 02 jours chacun

Travail avec l'expert chef d'équipe :

- Vérification du **rapport préparé** ;
- Présentation du **rapport final** au Comité de Pilotage (**2^{ème} réunion**) ;
- Les modifications demandées doivent être apportées, dans un délai de dix jours ;
- Finalisation du rapport définitif et sa synthèse ;
- Préparation des diapositives nécessaires pour le séminaire national.

6^{ème} phase « travail sur terrain » : 01 jour chacun

Co-animation, avec l'expert chef d'équipe, d'un séminaire national de présentation des résultats de l'étude.

4.2 Lieux des prestations

Les prestations demandées seront réalisées en Tunisie et sur son lieu de résidence pour l'expert chef d'équipe. En Tunisie, le travail s'effectuera dans le grand Tunis et dans les régions. Les missions hors du Grand Tunis représenteront à peu près 30 % des jours de travail des experts sur le terrain. 70% des interventions sur le terrain se fera dans le grand Tunis.

5. RAPPORTS

Les rapports suivants seront rédigés par l'expert chef d'équipe avec la contribution des autres experts de l'équipe, en langue française, Format «Times New Roman avec une police 12», et remis par le contractant à la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, sur papier, et en version électronique (Suite Office):

- a- Rapport provisoire à présenter à la première réunion du Comité de Pilotage (voir calendrier des interventions §4.1 ci-haut). Version électronique et 2 exemplaires originaux (hard copy) ;
- b- Rapport final à présenter à la deuxième réunion du comité de pilotage. et 2 exemplaires originaux (hard copy) ;
- c- Rapport final corrigé (rapport définitif). **Version électronique et 10 exemplaires papiers.**

Cette version définitive du rapport de l'étude sera remise au plus tard 15 jours calendaires après la réception des commentaires consolidés de la part de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie et du bénéficiaire de l'étude.

Les rapports provisoires et finaux seront réalisés selon le même canevas, et seront enrichis suite aux lectures et aux observations de la DUE qui elle-même partagera les rapports avec le bénéficiaire, l'UAPCAM, et le comité de pilotage de l'étude. Les rapports devront faire l'objet d'une validation collective par le bénéficiaire, par l'UAPCAM et par la DUE.

Le rapport définitif doit contenir les informations standards suivantes :

- L' « executive summary » (synthèse ou résumé exécutif).
- Le déroulement et le cadre général de la mission.
- Le rappel des objectifs globaux et spécifiques de l'action.
- La description des tâches (telles que définies dans les TdR) et de l'approche de mise en œuvre.
- La présentation des principales conclusions sur la réalisation de la mission.
- La formulation d'un avis sur la pertinence et l'efficacité de l'action.
- En annexe : le rapport de l'étude et d'autres documents s'il y a lieu.

Tout manquement à ces dispositions entraîne le rejet du rapport et la suspension de la validation de la mission.

Les rapports et l'ensemble des documents doivent répondre aux exigences du manuel de visibilité de l'Union européenne applicable aux actions extérieures, que le contractant peut se procurer sur le site :

http://europa.eu.int/comm/europeaid/visibility/index_fr.htm

Les rapports et les autres documents devront être communiqués à :

Mme Françoise MILLECAM

Chef des opérations à la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie
Immeuble Europe, Rue du Lac Biwa - Les Berges du Lac.
BP 150 – 1053 Tunis –Tunisie
Francoise.MILLECAM@eeas.europa.eu

6. INFORMATION ADMINISTRATIVE

6.1 Autres postes autorisés au titre des " Remboursables "

- Des frais relatifs à maximum 4 billets d'avion aller/retour Europe –Tunisie, par expert, pour les experts non-tunisiens et non résidents à Tunis, en classe économique (prix maximum d'un billet : 600 €)
- Comme la mission se déroule à Tunis et dans les régions, le bénéficiaire de ce marché assurera la logistique pour ses experts sur l'ensemble des sites de travail :
 - * trajets locaux à l'intérieur du pays : (estimation : 6 000 km pour se rendre dans les différentes régions concernées)
 - * per diem :
 - pour des experts non-résidents à Tunis pendant leur séjour en Tunisie
 - pour tous les experts résidents en cas de missions hors du lieu de résidence

6.2 Modalités Fiscales et TVA

Conformément aux règlements de base du Conseil qui Régissent les programmes d'aide extérieur de l'UE, la TVA et toutes autres taxes locales et charges sont exclues du financement communautaire.

6.3 Sous-Traitance : aucune sous-traitance n'est autorisée.

6.4 Confidentialité

Toutes les activités confiées aux experts devront être exécutées de manière objective et fiable, conformément aux règles de déontologie de la profession. Pendant toute la durée de la mission et pendant les deux (2) années qui suivent sa réalisation, les experts devront maintenir la plus stricte confidentialité vis à vis des tiers pour tout ce qui concerne les conclusions de cette étude et les informations relatives à la mission ou collectées à son occasion (aucune reproduction / diffusion des rapports n'est admise).

Si une note confidentielle doit être transmise par les experts à la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, elle sera envoyée à l'adresse suivante :

Mme Françoise MILLECAM

Chef des opérations à la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie

Immeuble Europe, Rue du Lac Biwa - Les Berges du Lac.

BP 150 – 1053 Tunis –Tunisie

Francoise.MILLECAM@eeas.europa.eu